



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 91467

Texte de la question

M. Jean Lassalle appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le programme d'aménagement de l'avenue du Château à Meudon porté par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France qui fait l'objet d'une vive contestation de la part de certains riverains dont ceux réunis au sein du Comité de défense de l'avenue du Château. Ce projet consistant à restaurer l'alignement historique de l'avenue du Château contraint à l'abattage d'une trentaine de tilleuls dont certains sont centenaires. Il est nécessaire de relever que les travaux en cours résultent de concertations avec deux associations : le Comité de sauvegarde des sites de Meudon et les Amis de l'avenue du Château. Les travaux ont été conditionnés au replantage d'un nombre supérieur d'arbres par rapport à ceux abattus et à un nouveau plan de stationnement des véhicules. Néanmoins l'abattage, qui a commencé depuis quinze jours, provoque de nombreuses manifestations et des opérations de blocage des travaux. Ces actions mobilisent des forces de police peut-être plus nécessaires sur d'autres sites. Elles peuvent également faire courir des risques d'atteinte à l'intégrité physique de certains manifestants qui se sont installés dans des arbres à abattre. Au regard de cette situation locale, des tensions que l'abattage des tilleuls provoque, pour apaiser la situation et permettre de donner aux riverains de plus amples informations sur l'aménagement en cours de réalisation, il lui demande si la suspension des travaux lui semble possible.

Texte de la réponse

L'avenue du Château à Meudon est une propriété de l'État que le ministère de la culture et de la communication a la charge de conserver et de mettre en valeur. L'avenue du Château a été classée au titre des monuments historiques en raison de la composition de son axe historique, qui est appelé à perdurer. Le végétal composant un alignement est à considérer comme un peuplement et non comme une somme d'individus indépendants les uns des autres. Le végétal composant l'allée de Meudon étant sénescant, plusieurs arbres ont déjà été abattus. L'allée est désorganisée car il n'y a plus l'unité historique : il faut la restaurer. Dès le milieu des années 1990, la principale préoccupation de l'État fut de garantir la sécurité des riverains de l'avenue du Château tout en envisageant à moyen terme une replantation générale. C'est ainsi qu'à la suite d'une étude phytosanitaire commandée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, il s'est avéré nécessaire d'abattre certains arbres dangereux. Une première campagne d'abattage (d'une soixantaine de sujets) a donc été lancée entre 1995 et 1996. En 1998, la DRAC, maître d'ouvrage de la restauration de l'avenue, a demandé à l'architecte en chef des monuments historiques d'effectuer une étude sur la restauration de l'avenue. Dans le cadre de cette étude, un inventaire complet de l'état phytosanitaire du quadruple alignement de tilleuls, soit 511 sujets, fut confiée à un expert arboriste. Il mettait en évidence l'hétérogénéité des 511 tilleuls des doubles alignements et concluait que : « Le bilan quantitatif et qualitatif émanant de l'étude phytosanitaire devait inciter les gestionnaires à envisager une rénovation quasi-totale de ce patrimoine arboré sachant que le choix d'une méthode de renouvellement est primordial dans un tel site. » Le ministère de la culture et de la communication, en accord avec la ville de Meudon, s'est engagé à restaurer l'avenue du Château en suivant le parti pris de l'abattage complet des tilleuls de l'avenue et de leur replantation totale répartie sur trois ans. Un comité de

pilotage a été constitué dès 2001, réunissant les responsables de la municipalité de Meudon, deux associations de riverains, ainsi que les services du ministère de la culture et de la communication. Un nouveau projet a fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 31 juillet 2003 entre la ville de Meudon, l'État (DRAC Ile-de-France), et les associations de riverains comprenant un échéancier de travaux jusqu'en 2013. Dans le cadre du protocole d'accord, deux campagnes de travaux importantes ont été conduites entre 2003 et 2008 par la DRAC Ile-de-France : - d'une part, il a été procédé à la première phase d'abattages - replantations sur les alignements internes (21 arbres abattus et 82 replantés au cours de l'hiver 2003/2004) ; - d'autre part, il a été procédé à la restauration de la place Janssen, partie intégrante de l'avenue du Château (travaux entre 2007 et juin 2008). Après une interruption de cinq ans (2010-2015) en raison d'un contentieux, les travaux vont reprendre selon le calendrier prévisionnel suivant : une tranche ferme sur la contre-allée Est, qui se déroule de l'automne 2015 jusqu'au printemps 2016, et, dans un second temps, une tranche conditionnelle sur la contre-allée Ouest qui se déroulera de l'automne 2016 au printemps 2017. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu, accompagnées par la distribution de documents à l'intention des associations et des riverains, expliquant la nature et les phasages du projet. La dernière réunion s'est tenue le 7 décembre 2015 en présence du maire de Meudon et des représentants des associations suivantes : Comité des Sites et Les Amis de l'Avenue du Château. Près de 300 arbres seront replantés en 2016 et 2017, ce qui portera à 526 le total des tilleuls à la fin de l'opération, soit quinze sujets de plus par rapport à la situation entérinée au moment de la tempête du 26 décembre 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91467

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9484

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1288